**Groupe d’étude permanent du CESE   
sur les droits des personnes handicapées**

**FR**

**Visite en Grèce**

**(Lesbos et Athènes)**

**12-14 octobre 2016**

**Participants**

Une délégation du groupe d’étude permanent du CESE sur les droits des personnes handicapées, composée de Ioannis Vardakastanis (groupe III), Bernard Noël (groupe II) et Dare Stojan (groupe I), s’est rendue en Grèce les 12, 13 et 14 octobre en compagnie de la directrice du Forum européen des personnes handicapées, Catherine Naughton. La délégation était appuyée par Valéria Atzori,du secrétariat de la section SOC , et Maria Kampouri, de la Confédération nationale des personnes handicapées de Grèce (NCDP).

**Objet principal**

La visite, organisée avec le concours du NCDP de Grèce, avait pour but d’**évaluer la situation des réfugiés et autres migrants handicapés dans les structures d’accueil de Lesbos et d’Athènes**.

Au cours de la visite, la délégation du CESE a rencontré des représentants de collectivités locales, d’organisations internationales et locales ainsi que le ministre adjoint à la politique migratoire (ministère grec de l’intérieur et de la refonte administrative).

Le CESE a déjà rédigé un rapport sur la situation des réfugiés dans l’Union européenne ([Missions d’information du CESE sur la situation des réfugiés. Le point de vue des organisations de la société civile](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.refugee-crisis)); la délégation du groupe d’étude permanent s’est intéressée à une catégorie de personnes plus spécifique.

**Informations générales sur la Grèce**

On estime à 1 million le nombre de personnes passées par la Grèce en 2015; le nombre de réfugiés arrivant dans ce pays a toutefois chuté de manière spectaculaire à la suite de l’accord conclu en mars 2016 entre l’Union et la Turquie.

Quelque 60 000 personnes se trouvent actuellement dans les camps de réfugiés en Grèce. La plupart d’entre elles avaient l’intention de se rendre en Allemagne ou en Suède, mais la fermeture des frontières a fait de la Grèce non plus un pays de transit, mais un pays de séjour de plus longue durée. Les questions de la scolarisation et de l’intégration sont donc désormais examinées et des mesures appropriées progressivement mises en place.

On ne dispose d’aucune donnée permettant de déterminer combien de personnes handicapées se trouvent parmi ces 60 000 réfugiés. Aucune procédure officielle ne permet de les recenser: leur identification se fait de manière informelle ou au cas par cas.

Une fois identifiés, les adultes et les enfants handicapés sont logés dans des centres d’accueil ouverts et bénéficient des meilleures conditions de vie possibles étant donné les circonstances. Des efforts ont été consentis pour garantir l’accessibilité des lieux d’accueil où vivent des réfugiés handicapés, notamment des conteneurs, locaux ou tentes ainsi que des installations sanitaires. Toutefois, compte tenu de la déclivité du terrain, de l’isolement des lieux d’accueil, du manque de ressources, etc., la mobilité et l’accès constituent des défis majeurs. La semaine précédant le déroulement de la mission, un nouveau programme a été lancé en faveur de la scolarisation des enfants réfugiés, mais il ne prend pas en compte les enfants handicapés.

Nombre total d’arrivées à Lesbos en 2015: 500 018.

Nombre total d’arrivées à Lesbos en 2016: 94 541.

Principales nationalités: afghane, syrienne, iraquienne et iranienne.

|  |
| --- |
| **Mardi 11 octobre 2016 – Mytilène (Lesbos)** |

**20 h 00** **Dîner de travail/Échange d’informations générales avec les représentants des ONG travaillant à Lesbos**

Échange de vues informel avec des représentants du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR) et d’ONG locales (Praxis, Kypseli et Lesvos Solidarity)

|  |
| --- |
| **Mercredi 12 octobre 2016 – Mytilène (Lesbos)** |

**9 h 00 – 11 h 00** **Réunion d’information avec des représentants de la municipalité de Lesbos et de la région Égée-Septentrionale**

**Anastasia Antonelli, maire adjointe de la municipalité de Lesbos**

**Stavros Myrogiannis, coordinateur du centre d’hébergement de Kara Tepe**

**Giorgos Kampouris, région Égée-Septentrionale**

L’île de Lesbos a été directement concernée par la politique d’urgence européenne pour les réfugiés en 2015/2016. Plus de la moitié du million de personnes ayant gagné l’Union par la mer en 2015 sont arrivées à Lesbos. À la suite de l’entrée en vigueur de l’accord entre l’Union et la Turquie en mars 2016, ce que l’on appelle les centres de crise, comme le camp de Moria, sont devenus des centres fermés d’enregistrement et d’hébergement temporaire dans lesquels les nouveaux arrivants sont recensés. Le problème réside dans le fait que ces personnes sont à présent bloquées à Lesbos dans l’attente de la réponse à leur demande de statut de réfugié. Les citoyens grecs ont fait preuve d’une grande solidarité et apporté une aide massive aux migrants, mais la Grèce continue à supporter tout le poids de ce qui est, en réalité, un problème européen.

On estime que Moria accueille actuellement quelque 4 500 réfugiés et migrants et que Kara Tepe, un centre ouvert géré par la municipalité et accueillant principalement des personnes ayant des besoins particuliers et des familles, en héberge 919 autres. L’objectif est de s’efforcer de respecter la dignité des personnes qui y vivent et de leur offrir la possibilité de mener une vie normale. Depuis l’établissement du centre de transit, de nouvelles installations ont vu le jour, dont la plupart sont accessibles – là encore, dans la mesure où la situation le permet. Toutes les familles disposent de leur propre maison et le centre ressemble à un petit village.

En ce qui concerne la présence de personnes handicapées, il est impossible de fournir une estimation de leur nombre. Peu nombreuses à Moria, la majorité d’entre elles sont accueillies à Kara Tepe avec les personnes âgées, les enfants et les familles.

La situation sur l’île est critique. Les ressources et les infrastructures ne seront bientôt plus suffisantes pour accueillir un tel nombre de réfugiés et de migrants pour des séjours de moyenne ou de longue durée. Les conséquences se font sentir dans la vie quotidienne des habitants de l’île, dans les domaines du tourisme, de la santé et de la cohésion sociale. Il en résulte des problèmes financiers et le système de santé, en particulier, se dégrade.

Message à transmettre à Bruxelles: il n’y a plus de temps à perdre, l’Union doit cesser de parlementer et prendre des mesures concrètes. Les clôtures ne sont pas une solution. L’Union se doit d’être à la hauteur de son histoire, de défendre ses valeurs et ses traditions humanitaires et de montrer qu’elle n’est pas une simple union d’intérêts économiques. La Grèce refuse de devenir un lieu d’abandon des migrants et des réfugiés. Chaque État membre doit assumer sa part de responsabilité. Les communes confrontées au problème doivent recevoir un financement direct et le budget ne doit pas être alloué seulement aux ONG, car cela revient à laisser de côté les gouvernements des États, ce qui constitue une erreur. On constate un manque de coordination entre l’échelon national et l’échelon local.

**11 h 00** **Conférence de presse**

La délégation du CESE s’entretient avec la chaîne de télévision grecque ERA Aigaiou, entretien diffusé par la suite à la télévision grecque.

**12 h 30** **Visite du centre d’hébergement de Kara Tepe**

**Stavros Myrogiannis, coordinateur du centre d’hébergement de Kara Tepe**

**Pepin Glele, administrateur du HCNUR chargé de la protection à Kara Tepe**

**Toulina Demeli, HCNUR**

**Ilekra Koutsoulis, Médecins du monde**

La délégation du CESE a pu visiter le centre avec pour guide son coordinateur et dialoguer avec des représentants d’ONG et du HCNUR. Le centre est un lieu ouvert qui accueille principalement des familles, des enfants, des personnes âgées ainsi que quelques personnes handicapées. Il est cependant impossible de déterminer le nombre de ces dernières, leur identification se faisant de manière informelle et au cas par cas. Les conditions de vie sont tout à fait acceptables étant donné les circonstances et des efforts ont été fournis pour rendre le centre accessible, par le biais de rampes, etc.

Les autorités municipales sont chargées de l’entretien et de la supervision du camp afin de contribuer à réduire la pression exercée sur le principal centre d’enregistrement de l’île, à Moria. Seize organisations non gouvernementales sont présentes à Kara Tepe, ce qui représente un total d’environ vingt-cinq personnes par jour. Des actions sont mises en place pour faciliter la vie des réfugiés; ainsi, la nourriture et les vêtements sont distribués sur rendez-vous afin d’éviter aux réfugiés de faire la queue pendant des heures. Diverses activités sont organisées à l’intention des enfants et des adultes, parmi lesquelles des activités sportives, artistiques et des cours de langue (anglaise et grecque). Après la conclusion de l’accord entre l’Union et la Turquie, Kara Tepe a dû modifier son fonctionnement et adapter ses structures à des séjours de longue durée pour les migrants et les réfugiés, alors qu’avant le mois de mars, le camp était essentiellement un lieu de transit où les personnes ne passaient que quelques jours.

**16 h 30** **Visite du centre d’hébergement de PIKPA – Rencontre avec des représentants d’ONG œuvrant à PIKPA**

**Efi Latsoudi, ONG Lesvos Solidarity – Centre d’hébergement de PIKPA**

PIKPA est un camp de réfugiés ouvert situé à Mytilène, sur l’île de Lesbos. Il s’agit d’un espace auto-organisé et autonome géré par des bénévoles et basé sur le principe de solidarité. Ouvert il y a trois ans, PIKPA est aujourd’hui un camp en pleine croissance, s’adaptant aux fluctuations qui caractérisent la crise des réfugiés sur l’île. À ce jour, il accueille 97 personnes, auxquelles il offre hébergement et hospitalité, mais pas la possibilité de s’enregistrer. Les réfugiés séjournant à PIKPA figurent parmi les plus vulnérables: il s’agit de personnes handicapées, malades, de femmes enceintes et des familles de victimes de naufrage. La durée moyenne de leur séjour est actuellement de sept mois. Le centre procure de la nourriture, des vêtements, des trousses d’hygiène et une assistance médicale aux réfugiés. Les bénévoles mettent également en place des activités pour les enfants, des cours de langue et un soutien social. Si nécessaire, ils offrent en outre de la nourriture aux réfugiés sur le port de Moria ainsi qu’aux familles grecques dans le besoin. Au plus fort de leur activité, il leur est arrivé de distribuer jusqu’à 2 000 repas par jour. Ils fournissent également des vêtements et des couvertures aux nouveaux arrivants. Les bénévoles accueillent les réfugiés arrivant par bateau sur la côte de Mytilène, s’assurent qu’ils débarquent sains et saufs et emmènent les personnes les plus vulnérables ou handicapées à l’hôpital ou dans des camps. Ils réalisent un travail de sensibilisation et de plaidoyer au sujet des violations des droits de l’homme et de tout acte d’humiliation des réfugiés, de violence ou d’agression à leur encontre. Ils travaillent avec des locaux afin de favoriser le renforcement de la communauté et d’inscrire leur action dans la durée. PIKPA fonctionne grâce aux dons et aux bénévoles, mais le centre souhaiterait commencer à rémunérer au moins une partie de ceux-ci. Une infirmière est présente à plein temps dans le camp et un médecin s’y rend tous les jours. Les bénévoles accompagnent des personnes à l’hôpital pour passer des examens médicaux ou dans des centres de soins de santé primaires. S’ils sont plus flexibles que d’autres organisations plus importantes, ils coopèrent toutefois avec elles. Les principaux problèmes sont les suivants:

* longs délais d’attente pour la reconnaissance du statut de réfugié;
* longs délais d’attente pour le regroupement des familles;
* difficultés à identifier correctement les personnes handicapées, en particulier les personnes souffrant de troubles mentaux;
* manque de soutien spécialisé.

**18 h 00** **Visite du foyer des mineurs non accompagnés géré par l’ONG Praxis**

**Giorgos Spyropoulos, ONG Praxis, coordinateur du foyer des mineurs non accompagnés**

Fondé par l’ONG Save the Children, le foyer accueille 20 garçons qui attendent tous de retrouver leur famille. Leur attente peut durer jusqu’à sept mois. Diverses activités leur sont proposées, notamment des activités sportives et des cours de langue, et les bénévoles sont à leurs côtés 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

|  |
| --- |
| **Jeudi 13 octobre 2016 – Athènes** |

**9 h 30** **Visite du centre d’hébergement d’Elaiona – Rencontre avec des représentants d’ONG œuvrant à Elaiona**

Ce gigantesque camp ouvert se situe près d’Athènes et accueille principalement des Syriens et des Afghans. La situation de ces derniers est épineuse: l’Afghanistan étant considéré comme un pays sûr, ils ne peuvent prétendre au statut de réfugié et se retrouvent bloqués en Grèce.

Ce camp ouvert accueille une centaine de personnes handicapées dans une section qui leur est réservée. On y trouve des maisons dotées chacune d’une salle de bains et de lits pour huit personnes. Le centre s’efforce de ne pas séparer les familles. La Grèce vient de lancer un programme visant à scolariser les enfants réfugiés dans les établissements locaux, mais aucune attention particulière n’est accordée aux enfants handicapés et nous n’avons pas connaissance d’une évolution de la situation (la possibilité de les envoyer dans des établissements scolaires spécifiques est à l’étude).

**12 h 00** **Visite du centre d’hébergement de Schisto – Rencontre avec des représentants d’ONG œuvrant à Schisto**

Cette ancienne base militaire est un centre ouvert. L’armée grecque gère les infrastructures, la marine assure l’approvisionnement en nourriture et l’armée de l’air s’occupe des soins de santé. En outre, le HCNUR suit le travail des différentes ONG sur le terrain (Save the Children, Médecins du monde, la Croix-Rouge, ARSIS, SOS Villages et la Croix-Rouge hellénique) et l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) est chargée de fournir des informations sur le rapatriement volontaire.

Les grands principes du centre sont des conditions de vie dignes, la sécurité et le respect des différentes cultures.

Les principaux défis du moment sont l’obtention d’une connexion Wifi plus étendue et la création d’une garderie.

On estime à 10 ou 12 le nombre de personnes handicapées dans le camp.

**16 h 30** **Réunion d’information avec les représentants du ministre adjoint du bureau de la politique migratoire**

**Kostas Kampourakis, ministère des migrations**

L’une des priorités est de permettre aux demandeurs d’asile d’accéder au système de santé publique et tous les réfugiés jouissent du même accès aux soins de santé que les citoyens grecs. Les autres États membres doivent fournir une aide plus importante en termes de relocalisation. En pratique, ni le fait de souffrir d’un handicap, ni le fait d’être un mineur non accompagné ne constituent une cause de relocalisation prioritaire. Une aide doit être apportée de toute urgence pour regrouper les familles, créer des lieux sûrs et offrir aux mineurs non accompagnés et aux personnes handicapées un accès privilégié aux procédures.

On dénombre actuellement 2 500 mineurs non accompagnés en Grèce, dont 1 300 attendent d’obtenir une place dans un centre d’hébergement. Aucune place n’étant disponible à ce jour, les autorités tentent de trouver d’autres solutions, comme le placement dans des familles d’accueil.

Les personnes handicapées sont dirigées vers le HCNUR pour être logées dans des hôtels ou des appartements, mais la plupart des structures affichent désormais complet. On ne dispose pas de données concernant le nombre de personnes handicapées se trouvant parmi les réfugiés et les migrants.

Les autorités s’efforcent de créer des places pour des séjours de longue durée en mettant l’accent sur l’intégration mais, si aucune relocalisation n’a lieu, les structures finiront par arriver à saturation.

La Confédération nationale des personnes handicapées (NCDP) a présenté une proposition en faveur d’un réseau de soutien spécialisé. On constate un manque de connaissances spécifiques au sujet du handicap. Il est important de soutenir les organisations locales rompues au fonctionnement du système.

|  |
| --- |
| **Vendredi 14 octobre 2016 – Athènes** |

**9 h 30** **Réunion d’information avec des représentants de la municipalité d’Athènes, du HCNUR, de l’Organisation internationale pour les migrations et du Forum grec des migrants**

**Xenia Passa, HCNUR**

**Mariam Hannaralla, Forum grec des migrants**

**Cristine Nikolaidou, Organisation internationale pour les migrations**

**Irini Damilaki, Conseil grec pour les réfugiés**

**Giorgos Giannakidis, Conseil grec pour les réfugiés**

**Sani Paraskeuopoulou, chef de projet du programme de relocalisation du HCNUR**

**Lefteris Papagiannakis, maire adjoint de la municipalité d’Athènes**

Présentation du programme de relocalisation d’Athènes

Financé par l’Union européenne, le HCNUR et la municipalité d’Athènes, ce programme consiste à reloger les réfugiés dans des appartements locatifs répartis dans toute la ville d’Athènes. Celle-ci possède 240 appartements qui abritent 1 400 réfugiés, lesquels sont pour l’essentiel des personnes vulnérables, des Syriens et des Afghans, et sont gérés par une équipe de 70 personnes (composée de sociologues, de médecins et de personnes chargées de contrôler les appartements), qui consacre 80 % de son temps aux soins médicaux. La barrière de la langue dans les hôpitaux et le besoin de traducteurs se font sentir. À ce jour, deux familles comprenant des personnes handicapées vivent dans ces appartements, mais il convient de noter que la plupart des réfugiés souffrent de problèmes psychologiques.

**Recommandations**

* Appliquer pleinement l’article 11 de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées[[1]](#footnote-1)
* Répondre au besoin de données fiables concernant la présence et le nombre de personnes handicapées parmi les réfugiés et les migrants
* Garantir l’existence de procédures simplifiées et adaptées de demande d’asile pour les personnes handicapées
* Prendre en compte les droits des personnes handicapées dans tous les services fournis (soins de santé, logement, éducation, etc.)
* Assurer la coopération entre les organisations qui travaillent avec les réfugiés et les personnes handicapées
* Veiller au bon fonctionnement du mécanisme de relocalisation européen
* Réduire le laps de temps nécessaire à l’examen des demandes et à l’octroi de l’asile
* Réduire le temps d’attente pour le regroupement des familles
* Renforcer les capacités des pouvoirs locaux

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les États parties prennent […] toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles. [↑](#footnote-ref-1)